

CONSIGNES ACCOMPAGNANT EN MATERNITE ET EN SALLE DE NAISSANCES - CONTEXTE COVID-19

Dans le contexte de la pandémie COVID-19, le 3/11/2020, après concertation avec les équipes médicales (Obstétriciens, MAR, Pédiatres), l'encadrement, et selon les dernières recommandations du Réseau AURORE, il a été décidé les consignes suivantes :

- **EN SALLE DE NAISSANCE UN SEUL ACCOMPAGNANT ET LE MEME est autorisé** selon les consignes suivantes sont :
 - Port du masque chirurgical en permanence pour l'accompagnant
 - Friction des mains par Solution Hydro Alcoolique

	Si ABSENCE DE SIGNES CLINIQUES * du père ou de toute autre personne souhaitant accompagner la patiente	SI SIGNES CLINIQUES * DU PERE OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE souhaitant accompagner la patiente
Accouchement	Présence possible	Confinement à domicile
Post - partum	Présence possible	
Si NN hospitalisé	Présence possible	

* UNE FIEVRE ET/OU UNE TOUX, ET/OU UN SYNDROME D'INSUFFISANCE RESPIRATOIRE ET/OU AUTRES SYMPTOMES ISOLEES (forme atypique): anosmie sans obstruction nasale, agueusie, confusion, maux de gorges, diarrhées, rhinorrhées, céphalées, asthénie

Cet accompagnant sera présent le temps du travail de la patiente et aussi dans les 2 heures après la naissance ; il doit rester dans la salle de naissance et ne doit sortir que pour aller aux toilettes...

A la sortie de la salle de naissance, l'accompagnant peut accompagner la patiente jusqu'à l'arrivée dans le service des suites de naissances et ensuite il rentre à son domicile.

Pour les césariennes programmées : présence possible de l'accompagnant en salle et en SSPI après validation médicale

- **EN SUITES DE NAISSANCE UN SEUL ACCOMPAGNANT ET LE MEME est autorisé en visite l'après-midi entre 15 et 20 heures**

Celui-ci se présentera à l'accueil principal ENTREE A avec un justificatif d'autorisation pour la visite en maternité.

AUCUN ENFANT AUTORISE

L'accompagnant ne doit présenter aucun symptôme (cf. tableau ci-dessus) et il doit respecter les consignes suivantes

- Port du masque chirurgical en permanence pour l'accompagnant
- Friction des mains par Solution Hydro Alcoolique

Nous comptons sur votre compréhension pour respecter ces consignes afin de protéger nos patientes, leurs nouveau nés et nos professionnels de santé de la maternité